



# Certificat de Qualification Professionnelle

## Technicien Electricien Electronicien Automobile

*Minutieux, vous avez de bonnes capacités de raisonnement, vous aimez l'électronique et le travail de précision. Etre technicien électricien-électronicien automobile, c'est intervenir sur des équipements sophistiqués de haute technologie, comprendre, analyser et résoudre les problèmes posés par les systèmes électriques et à gestion électronique.*

### Formation

#### Objectifs

Le but de cette formation est de préparer les salariés en formation aux techniques professionnelles qui leur permettront :

- d'assurer la maintenance préventive et corrective :
  - des moteurs thermiques et équipements périphériques
  - d'ensembles mécaniques
  - de systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques, assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule
- de poser des accessoires sur véhicules
- d'organiser et de gérer ses interventions

#### Durée et domaines d'enseignement

La formation dure de **22 à 24 mois**, dont **960 h** en centre de formation.

- |   |   |
|---|---|
| • Méthodologie de mesure : 49 h                             | • Suspension et direction pilotées : 31 h             |
| • Méthodologie de contrôle : 133 h                          | • Systèmes de gestion de stabilité du véhicule : 35 h |
| • Méthodologie de diagnostic : 51 h                         | • Pose d'accessoires : 7 h                            |
| • Gestion moteur essence : 161 h                            | • Gestion et organisation de l'activité : 42 h        |
| • Gestion moteur diesel : 147 h                             | • Relation service : 35 h                             |
| • Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques : 63 h | • Environnement professionnel : 21 h                  |
| • Diagnostic et intervention sur trains roulants : 21 h     | • Dossier professionnel : 49 h                        |
| • Climatisation : 21 h                                      | • Epreuves pratiques : 49 h                           |
| • Transmission pilotée : 39 h                               | • Examen final : 6 h                                  |

Validation du CQP par des évaluations en cours de formation et par un examen final.

### Recrutement

**En priorité dans le cadre du contrat de professionnalisation,**

Jeunes, âgés de 16 à 25 ans, titulaires d'un des diplômes suivants :

- C.A.P. "Équipements électriques et électroniques de l'automobile",
- C.A.P. "Mécanicien en maintenance de véhicules",
- ou de niveau B.E.P. "Maintenance des véhicules automobiles",
  - Mention complémentaire "Mise au point électricité et électronique automobile",
  - Mention complémentaire "Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements",

**sous réserve de la réussite à des tests d'aptitude et de motivation.**

La formation se déroule soit **dans le cadre d'un contrat de professionnalisation à durée déterminée de 22 à 24 mois** (période d'essai incluse) soit **dans le cadre d'un des autres dispositifs de la formation continue** (selon les conditions d'entrée identiques à celles exigées dans le cadre du contrat de professionnalisation).



## Le Contrat de Professionnalisation : une formation en alternance

### L'entreprise d'accueil doit :

- nécessairement réaliser, de manière permanente sur V.L., des interventions :
- de diagnostic sur les systèmes à gestion électronique,
- sur systèmes de sécurité ou de confort à gestion électronique.
- nécessairement disposer de :
- multimètres ou oscilloscopes,
- analyseurs 4 gaz homologués,
- équipements de diagnostic,
- la documentation technique et réglementaire.

### L'employeur bénéficie de tous les avantages de ce type de contrat pour les salariés de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus :

- exonération des charges patronales dans la limite du SMIC,
- prise en charge totale ou partielle du coût de la formation,
- aucune influence sur l'effectif de l'entreprise.

### L'employeur applique le mode de rémunération des contrats de formation en alternance défini par la Convention Collective des Services de l'Automobile (article 1-18, alinéa 3)

Le salarié est positionné sur l'échelon 2 durant sa formation. Sa rémunération est calculée sur la base du salaire minimum garanti de l'échelon correspondant à la qualification recherchée, avec application des pourcentages suivants :

| Age                     | Qualification initiale inférieure au niveau IV*<br>(Bac Pro ou titre ou diplôme professionnel de même niveau) |
|-------------------------|---|
| moins de 21 ans         | 55 % du minimum conventionnel garanti   |
| de 21 à moins de 26 ans | 70 % du minimum conventionnel garanti   |
| 26 ans et plus          | 100 % de la rémunération prévue à l'échelon 2   |

\* sauf cas particulier des salariés ayant un diplôme égal ou supérieur au niveau IV qui donne lieu à une augmentation du pourcentage de 10 points

## Reconnaissance du C.Q.P. par la Convention Collective des Services de l'Automobile

- Ce C.Q.P. vise la qualification : Technicien Electricien Electronicien Automobile
- Classification : échelon 9

### Renseignements auprès de votre Délégation Régionale A.N.F.A.

|  |                |   |                |
|--|----------------|---|----------------|
| Aquitaine, Poitou-Charentes .....              | 05.56.85.44.66 | Franche-Comté, Bourgogne .....            | 03.81.60.74.80 |
| Auvergne, Limousin .....                       | 04.73.14.47.50 | Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées ..... | 04.66.70.63.80 |
| Bretagne, Pays de la Loire .....               | 02.99.31.53.33 | Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne ..... | 03.87.62.10.38 |
| Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie ..... | 02.38.62.76.33 | Picardie, Nord-Pas-de-Calais .....        | 03.23.64.83.55 |
| Ile-de-France .....                            | 01.41.14.61.13 | Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse .....   | 04.91.90.62.62 |
|  |                | Rhône-Alpes .....                         | 04.72.01.43.93 |